

Union bmx du roannais
Le nauticum
Rue General Giraud
42300 Roanne
N° SIREN : 808996524
Déclaration sous-préfecture de Roanne 10/12/2014 Association W422003694

- INTRODUCTION

Le présent règlement a été validé par le conseil D'Administration le 23 novembre 2018 et applicable à partir du 1 décembre 2018 a pour but de préciser le fonctionnement du club conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dictées par la F.F.C. Il est rappelé que chaque pilote ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment selon la libre appréciation du Conseil d'Administration.

- INSCRIPTION

L'Association union bmx du roannais est affiliée à La Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.).

Tout pilote désirant participer aux entraînements doit être licencié

Après de la F.F.C. et adhérent à union bmx du roannais

Si le dossier d'inscription accompagné du règlement n'est pas retourné avant le 15 décembre 2018, le pilote sera refusé aux entraînements à partir du 1 janvier 2019

L'inscription d'un pilote au BMX vaut, pour lui-même comme pour sa famille, l'adhésion aux dispositions du présent règlement et le pilote s'engage à s'y conformer pleinement.

L'adhésion au club s'étend de Septembre à décembre de l'année Suivante.

- DECOUVERTE DU BMX

Tout pilote doit être âgé d'au moins 2 ans afin d'être licencié sous couvert de la FFC à condition toutefois de savoir faire du vélo sans stabilisateurs.

Une séance de découverte est possible (cf. horaires).

Et chaque année tous le mercredi et samedi du mois de septembre

Pour les enfants mineurs, la présence

D'un parent lors de cet essai est vivement recommandée

- L'EQUIPEMENT

Sur la piste le pilote doit OBLIGATOIREMENT avoir :

- Un casque intégral homologué attaché.
- Des vêtements à manches longues et pantalon long (jean) (jogging fortement déconseillé)
- Des gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts.
- Des chaussures protégeant bien les pieds et correctement lacées.
- Des chaussettes couvrant les chevilles.
- Un vélo en bon état de marche

Le pilote devra se présenter avec du matériel en bon état. Il en va de sa sécurité et de celle des autres pilotes.

L'équipement est sous la responsabilité du pilote. En aucun cas le club ne procède à la maintenance des vélos hormis ceux qu'il possède et loue.

L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.

L'utilisation des pédales automatiques est autorisée uniquement pour les pilotes de 13 ans et plus.

- LOCATION VÉLO

Le club prête gracieusement des vélos et des casques pendant le 1 trimestre. A partir du 01 janvier, la location est effective avec la mise en place d'un contrat

- LES ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements sont encadrés par deux entraîneurs salariés

Titulaire d'un brevet DEJEPS

D'un éducateur bénévole titulaire d'un brevet fédéral

D'éducateurs bénévoles en formation

Ils sont seuls responsables des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés.

Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler un entraînement. Ces modifications sont diffusées sur le site internet du club et sur Facebook

La présence régulière aux entraînements est recommandée.

Il est interdit de quitter l'entraînement avant la fin sans prévenir l'entraîneur pour raison de sécurité.

Le pilote de BMX doit :

- Respecter les horaires d'entraînement
- Arriver avec un vélo en bon état (pneus bien gonflés, chaîne tendue, etc....)
- Prévoir une chambre à air ainsi qu'une boisson.

Les parents doivent s'assurer de la présence d'un entraîneur ou d'un membre du conseil d'administration avant de laisser leurs enfants sur la piste

Le club union bmx du roannais est responsable de votre enfant uniquement pendant ses heures d'entraînement.

En dehors de ses horaires, lors des trajets ou au club avant l'entraînement ou une fois l'entraînement terminé, la responsabilité du club et de ses

Dirigeants ne pourra être invoquée en cas de litige.

Les parents, tuteurs, ou responsable des pilotes doivent impérativement récupérer ces derniers sur la piste, en aucun cas le club ne serait tenu responsable en cas de manquement

À cette consigne.

L'accès de la piste est interdit en dehors des entraînements.

Durant les vacances scolaires, des séances d'entraînement libre sont mises en place. Des stages de perfectionnement peuvent être organisés pendant les vacances scolaires. Une participation financière sera demandée pour couvrir les frais de stage.

En cas d'accident ou de problème médical durant un entraînement, le club prendra toutes les dispositions nécessaires et préviendra les parents ou le représentant légal du pilote. Pour ce faire, une fiche de renseignement (droit à l'image, médicale en cas d'accident) est à compléter et à remettre avec la demande de licence

- **LES COMPETITIONS**

La participation aux compétitions n'est pas une obligation, les licenciés ont le libre choix de pratiquer le bmx en loisir ou en compétition.

L'engagement financier, fixé par la F.F.C. sur les courses officielles,

Est à la charge du pilote.

Seuls les maillots du club et les maillots de team comportant le logo du club sont autorisés en compétition.

Les déplacements pour toutes les courses sont à la charge du pilote et sous la responsabilité des parents.

Les inscriptions se font uniquement par l'intermédiaire du club sur le site internet avec paiement en ligne. Il n'y a pas d'inscription systématique.

Chaque pilote doit s'inscrire à chacune des compétitions auxquelles il désire participer.

L'inscription est validée uniquement à réception du règlement.

En cas de non-participation, aucun remboursement ne sera effectué.

La gestion étant entièrement informatisée, aucune inscription hors délai ne pourra être prise en compte

- **VIE DU CLUB**

Chaque adhérent doit assister à l'Assemblée générale du Club ou se faire représenter.

Le club prend en charge, dans la mesure d'une trésorerie suffisante, le prix des licences des dirigeants et des arbitres

Les pilotes et leurs accompagnants se doivent de respecter la propreté du site et du local :

Les bouteilles plastiques, mégots doivent **IMPERATIVEMENT**

Être ramassés à la fin de chaque séance d'entraînement.

Le club a régulièrement besoin de vous pilote, parents de pilote, pour l'entretien de la piste, du local, pour l'arbitrage lors des courses, pour les manifestations que le club organise

(Buvette, course, fête de club, repas...). Si vous ne souhaitez pas participer à la vie du club en dehors des entraînements faute de temps ou autre raison, vous pouvez nous aider en faisant un

Don au club. L'association étant reconnue d'utilité publique, 66 % du montant du don est déductible de vos impôts (60% pour les entreprises)

- **SANCTIONS**

Tous gestes ou paroles déplacées envers un pilote, un entraîneur, un commissaire, un dirigeant, pendant les entraînements ou les compétitions peut faire l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi du club.

Par délégation, l'entraîneur, les bénévoles de permanence et les dirigeants ont tous les pouvoirs pour faire appliquer le présent règlement. En cas de non-respect de celui-ci, le pilote pourra, suivant la gravité de l'infraction et après rappel à l'ordre (Verbal ou écrit) être exclu temporairement, voire être exclu définitivement du club sans prétendre à un quelconque remboursement de la cotisation.

Chaque membre du club, dirigeants, salariés, entraîneurs, bénévoles, pilotes se doivent mutuellement respect et politesse. Des sanctions pourront être appliquées

- **COMMUNICATIONS**

Toute la communication du club (entraînements, stages, compétitions etc....) se fait par le site internet et par mail